

Société du legs des Jeux de 2010

États financiers
31 décembre 2022



Rapport de l'auditeur indépendant

Aux membres de la
Société du legs des Jeux de 2010

Rapport sur l'audit des états financiers

Opinion

Nous avons effectué l'audit des états financiers de la **Société du legs des Jeux de 2010** (la «Société»), qui comprennent l'état de la situation financière au 31 décembre 2022, et l'état des résultats et de l'évolution des soldes des fonds et l'état des flux de trésorerie pour l'exercice clos à cette date, ainsi que les notes annexes, y compris le résumé des principales méthodes comptables.

À notre avis, les états financiers ci-joints donnent, dans tous leurs aspects significatifs, une image fidèle de la situation financière de la Société au 31 décembre 2022, ainsi que des résultats de ses activités et de ses flux de trésorerie pour l'exercice clos à cette date, conformément aux normes comptables canadiennes pour les organismes sans but lucratif.

Fondement de l'opinion

Nous avons effectué notre audit conformément aux normes d'audit généralement reconnues du Canada. Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont plus amplement décrites dans la section «Responsabilités de l'auditeur à l'égard de l'audit des états financiers» du présent rapport. Nous sommes indépendants de la Société conformément aux règles de déontologie qui s'appliquent à notre audit des états financiers au Canada et nous nous sommes acquittés des autres responsabilités déontologiques qui nous incombent selon ces règles. Nous estimons que les éléments probants que nous avons obtenus sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion d'audit.

Responsabilités de la direction et des responsables de la gouvernance à l'égard des états financiers

La direction est responsable de la préparation et de la présentation fidèle des états financiers conformément aux normes comptables canadiennes pour les organismes sans but lucratif, ainsi que du contrôle interne qu'elle considère comme nécessaire pour permettre la préparation d'états financiers exempts d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs.

Lors de la préparation des états financiers, c'est à la direction qu'il incombe d'évaluer la capacité de la Société à poursuivre son exploitation, de communiquer, le cas échéant, les questions relatives à la continuité de l'exploitation et d'appliquer le principe comptable de continuité d'exploitation, sauf si la direction a l'intention de liquider la Société ou de cesser son activité ou si aucune autre solution réaliste ne s'offre à elle.

Il incombe aux responsables de la gouvernance de surveiller le processus d'information financière de la Société.

Responsabilités de l'auditeur à l'égard de l'audit des états financiers

Nos objectifs sont d'obtenir l'assurance raisonnable que les états financiers pris dans leur ensemble sont exempts d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs, et de délivrer un rapport de l'auditeur contenant notre opinion. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, qui ne garantit toutefois pas qu'un audit réalisé conformément aux normes d'audit généralement reconnues du Canada permettra toujours de détecter toute anomalie significative qui pourrait exister. Les anomalies peuvent résulter de fraudes ou d'erreurs et elles sont considérées comme significatives lorsqu'il est raisonnable de s'attendre à ce que, individuellement ou collectivement, elles puissent influencer sur les décisions économiques que les utilisateurs des états financiers prennent en se fondant sur ceux-ci.



Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes d'audit généralement reconnues du Canada, nous exerçons notre jugement professionnel et faisons preuve d'esprit critique tout au long de cet audit. En outre :

- nous identifions et évaluons les risques que les états financiers comportent des anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs, concevons et mettons en œuvre des procédures d'audit en réponse à ces risques, et réunissons des éléments probants suffisants et appropriés pour fonder notre opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative résultant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne;
- nous acquérons une compréhension des éléments du contrôle interne pertinents pour l'audit afin de concevoir des procédures d'audit appropriées aux circonstances, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne de la Société;
- nous apprécions le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, de même que des informations y afférentes fournies par cette dernière;
- nous tirons une conclusion quant au caractère approprié de l'utilisation par la direction du principe comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments probants obtenus, quant à l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou situations susceptibles de jeter un doute important sur la capacité de la Société à poursuivre son exploitation. Si nous concluons à l'existence d'une incertitude significative, nous sommes tenus d'attirer l'attention des lecteurs de notre rapport sur les informations fournies dans les états financiers au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas adéquates, d'exprimer une opinion modifiée. Nos conclusions s'appuient sur les éléments probants obtenus jusqu'à la date de notre rapport. Des événements ou situations futurs pourraient par ailleurs amener la Société à cesser son exploitation;
- nous évaluons la présentation d'ensemble, la structure et le contenu des états financiers, y compris les informations fournies dans les notes, et apprécions si les états financiers représentent les opérations et événements sous-jacents d'une manière propre à donner une image fidèle.

Nous communiquons aux responsables de la gouvernance notamment l'étendue et le calendrier prévus des travaux d'audit et nos constatations importantes, y compris toute déficience importante du contrôle interne que nous aurions relevée au cours de notre audit.

Rapport relatif à d'autres obligations légales et réglementaires

Comme l'exige la *Societies Act* de la Colombie-Britannique, nous déclarons que, à notre avis, les normes comptables canadiennes pour les organismes sans but lucratif ont été appliquées de la même manière qu'au cours de l'exercice précédent.

Vancouver, Canada
Le 29 juin 2023

Ernst & Young S.N.R./S.E.N.C.R.L.

Comptables professionnels agréés



Société du legs des Jeux de 2010

État de la situation financière

Aux 31 décembre

	2022	2021
	\$	\$
Actif		
Trésorerie et équivalents de trésorerie	855 434	758 964
Distributions à recevoir	196 903	127 314
Placements <i>[note 3]</i>	150 051 780	176 291 218
	<u>151 104 117</u>	<u>177 177 496</u>
Passif et soldes des fonds		
Passif		
Montant à payer à la 2010 Games Operating Trust Society <i>[note 4]</i>	62 291	77 049
Distributions à verser <i>[note 7]</i>	8 258 788	8 410 696
Total du passif	<u>8 321 079</u>	<u>8 487 745</u>
Soldes des fonds <i>[note 8]</i>		
Fonds pour l'anneau de patinage de vitesse	55 072 749	65 070 424
Fonds pour le centre des sports de glisse et le site des compétitions nordiques de Whistler	54 824 619	64 773 157
Fonds de prévoyance	32 885 670	38 846 170
Total des soldes des fonds	<u>142 783 038</u>	<u>168 689 751</u>
	<u>151 104 117</u>	<u>177 177 496</u>

Voir les notes afférentes aux états financiers.

Au nom du conseil d'administration du fiduciaire,

Administrateur



Administrateur



Société du legs des Jeux de 2010

État des résultats et de l'évolution des soldes des fonds

Exercices clos les 31 décembre

	2022	2021
	\$	\$
Produits (pertes)		
Revenu de placement		
Intérêts et dividendes	7 560 917	7 795 937
Gains réalisés et latents (pertes réalisées et latentes) sur la juste valeur des placements détenus à des fins de transaction	(24 506 048)	10 551 021
Autres produits nets	23 132	28 842
	<u>(16 921 999)</u>	<u>18 375 800</u>
Charges [note 4]		
Administration	6 951	12 343
Audit	21 343	20 657
Services de garde	37 365	31 321
Assurance des administrateurs et des dirigeants	21 700	18 860
Conseils en placement	41 112	30 188
Gestion de placements	594 643	669 808
Contentieux	2 812	3 119
	<u>725 926</u>	<u>786 296</u>
Excédent (insuffisance) des produits par rapport aux charges de l'exercice	(17 647 925)	17 589 504
Soldes des fonds au début de l'exercice	168 689 751	159 510 943
Distributions [note 7]	(8 258 788)	(8 410 696)
Soldes des fonds à la fin de l'exercice	<u>142 783 038</u>	<u>168 689 751</u>

Voir les notes afférentes aux états financiers.

Société du legs des Jeux de 2010

État des flux de trésorerie

Exercices clos les 31 décembre

	2022	2021
	\$	\$
Activités de fonctionnement		
Excédent (insuffisance) des produits par rapport aux charges de l'exercice	(17 647 925)	17 589 504
Ajout (déduction) des éléments sans effet sur la trésorerie		
Gains réalisés et latents (pertes réalisées et latentes) sur la juste valeur des placements détenus à des fins de transaction	24 506 048	(10 551 021)
	<u>6 858 123</u>	<u>7 038 483</u>
Variations des actifs et des passifs de fonctionnement		
Distributions à recevoir	(69 589)	(84 178)
Montant à payer à la 2010 Games Operating Trust Society	(14 758)	(12 062)
Flux de trésorerie de fonctionnement	<u>6 773 776</u>	<u>6 942 243</u>
Activités d'investissement		
Acquisition de placements au coût	(86 974 997)	(58 504 305)
Produit de la cession de placements	88 708 387	59 643 806
Flux de trésorerie d'investissement	<u>1 733 390</u>	<u>1 139 501</u>
Activités de financement		
Distributions versées au cours de l'exercice	(8 410 696)	(7 874 074)
Flux de trésorerie de financement	<u>(8 410 696)</u>	<u>(7 874 074)</u>
Augmentation nette de la trésorerie au cours de l'exercice	<u>96 470</u>	<u>207 670</u>
Trésorerie et équivalents de trésorerie au début de l'exercice	758 964	551 294
Trésorerie et équivalents de trésorerie à la fin de l'exercice	<u>855 434</u>	<u>758 964</u>

Voir les notes afférentes aux états financiers.

Société du legs des Jeux de 2010

Notes afférentes aux états financiers

31 décembre 2022

1. Objectif de l'organisation

La Société du legs des Jeux de 2010 [la «Société»] a été établie dans le but de faire la promotion du sport amateur de haut niveau au Canada.

La Société était la donataire d'un montant de 110 000 000 \$, qui représentait les obligations de la Colombie-Britannique et du Canada [55 000 000 \$ chacun] en vertu d'une entente multipartite pour la tenue des Jeux olympiques et paralympiques d'hiver de 2010 [les «Jeux»].

La Société a été constituée le 31 mars 2004 au moment de la réception de la contribution de 55 000 000 \$ de la Colombie-Britannique. La contribution de 55 000 000 \$ du Canada a été reçue le 22 avril 2005. La Société est une association canadienne enregistrée de sport amateur et est exemptée d'impôts en vertu de la *Loi de l'impôt sur le revenu* (Canada).

Le fiduciaire est la 2010 Games Operating Trust Society [le «groupe» ou le «fiduciaire»]. Le groupe est dirigé par un conseil d'administration composé de huit membres, dont un est nommé par le Canada, un par la Colombie-Britannique, un par le Comité olympique canadien, un par le Comité paralympique canadien, un par la Ville de Richmond, un par la Resort Municipality of Whistler et deux autres membres par le conseil d'administration du groupe.

L'établissement de la Société a permis de créer le Fonds de dotation des Jeux de 2010 dans le but de financer les frais de fonctionnement et d'entretien des immobilisations de certains sites des Jeux avant l'ouverture initiale d'une installation olympique. Les sites des Jeux comprennent l'anneau de patinage de vitesse [l'«Anneau olympique de Richmond»], qui appartient à la Ville de Richmond, et le centre des sports de glisse [le «Centre des sports de glisse de Whistler»] et le site des compétitions nordiques [le «Parc olympique de Whistler»], qui appartiennent à la Whistler 2010 Sport Legacies Society [dont l'administration était assurée auparavant par le Comité d'organisation des Jeux olympiques et paralympiques d'hiver de 2010 à Vancouver [le «COVAN»]]. Selon la convention de fiducie, les fonds détenus par le Fonds de dotation des Jeux de 2010 devaient être investis jusqu'à l'ouverture initiale d'une installation olympique, après quoi le Fonds de dotation des Jeux de 2010 devait être divisé, et les capitaux et tous les revenus non distribués devaient être répartis entre chacun des fonds suivants : le Fonds pour l'anneau de patinage de vitesse, le Fonds pour le centre des sports de glisse et le site des compétitions nordiques de Whistler et le Fonds de prévoyance. La date de division du Fonds de dotation des Jeux de 2010 a été fixée au 31 décembre 2007. Les fonds ont été répartis comme suit : le Fonds pour l'anneau de patinage de vitesse [40 %], le Fonds pour le centre des sports de glisse et le site des compétitions nordiques de Whistler [40 %] et le Fonds de prévoyance [20 %].

En ce qui a trait au Fonds pour l'anneau de patinage de vitesse et au Fonds pour le centre des sports de glisse et le site des compétitions nordiques de Whistler, des calculs sont prévus pour déterminer le montant annuel distribuable à verser aux propriétaires des sites des Jeux [note 7]. Le fiduciaire doit consulter et prendre en compte tout contrat de fonctionnement signé par le propriétaire de chaque site et verser ou affecter ensuite une partie du montant annuel distribuable pour chaque fonds aux fins des priorités suivantes : les frais d'administration, les frais de fonctionnement et d'entretien des immobilisations des sites respectifs, les programmes de développement sportif destinés aux athlètes et entraîneurs aux installations respectives et les programmes de développement sportif destinés aux athlètes et entraîneurs de tout le Canada. Par conséquent, si le montant annuel distribuable

Société du legs des Jeux de 2010

Notes afférentes aux états financiers

31 décembre 2022

est différent du revenu du fonds respectif, tout excédent ou toute insuffisance doit être ajouté(e) au capital de ce fonds ou retiré(e) de celui-ci.

En ce qui concerne le Fonds de prévoyance, le fiduciaire a la capacité d'attribuer toute part du revenu et du capital au Fonds pour l'anneau de patinage de vitesse ou au Fonds pour le centre des sports de glisse et le site des compétitions nordiques de Whistler, comme il le juge approprié.

2. Sommaire des principales méthodes comptables

Les présents états financiers sont libellés en dollars canadiens et ont été préparés selon la Partie III du *Manuel de CPA Canada – Comptabilité*, «Normes comptables pour les organismes sans but lucratif», qui présente les principes comptables généralement reconnus pour les organismes sans but lucratif du Canada.

Le sommaire suivant présente les principales méthodes comptables utilisées dans le cadre de la préparation des états financiers :

Comptabilité par fonds

La Société suit la méthode de la comptabilité par fonds affectés pour comptabiliser les contributions. Les revenus de placement réalisés sur les actifs détenus dans les fonds respectifs sont constatés lorsqu'ils sont touchés. Toutes les dépenses sont passées en charges dans les fonds respectifs de manière proportionnelle à mesure qu'elles sont engagées.

Utilisation d'estimations

La préparation des états financiers selon les normes comptables canadiennes pour les organismes sans but lucratif exige que la direction du fiduciaire fasse des estimations et pose des hypothèses qui influent sur les montants constatés dans les états financiers et les notes y afférentes. La direction du fiduciaire croit que les estimations utilisées pour préparer ses états financiers sont raisonnables; toutefois, les résultats réels pourraient différer de ces estimations.

Trésorerie et équivalents de trésorerie

La trésorerie et les équivalents de trésorerie se composent de tous les placements très liquides ayant une échéance initiale de 90 jours ou moins, sauf s'ils sont détenus à des fins de placement, auquel cas ils sont classés dans les placements.

Instruments financiers

La Société comptabilise initialement un instrument financier à sa juste valeur, sauf pour les opérations entre parties liées. Les instruments financiers contractés dans une opération entre parties liées et assortis de modalités de remboursement sont initialement comptabilisés au coût, établi au moyen des flux de trésorerie non actualisés de ces instruments, compte non tenu des paiements d'intérêts et de dividendes. Les instruments financiers contractés dans une opération entre parties liées et non assortis de modalités de remboursement sont comptabilisés au coût, qui est déterminé en fonction de la contrepartie transférée ou reçue par la Société. Lorsque la contrepartie transférée ou reçue est assortie de modalités de remboursement, le coût est alors déterminé au moyen des flux de trésorerie non actualisés, compte non tenu des paiements d'intérêts et de dividendes, de l'instrument financier transféré à titre de contrepartie. Toutefois, lorsque la contrepartie transférée est un actif ou un passif qui n'est pas

Notes afférentes aux états financiers

31 décembre 2022

assorti de modalités de remboursement, le coût est initialement comptabilisé à la valeur comptable ou à la valeur d'échange de la contrepartie transférée ou reçue, selon les circonstances. La valeur d'échange est utilisée lorsque l'opération est conclue dans le cours normal des activités ou que l'opération n'est pas conclue dans le cours normal des activités, mais qu'elle présente une substance commerciale, que la modification des droits de propriété liés à l'élément financier transféré est réelle et que la valeur de la contrepartie transférée ou reçue a été établie et acceptée par les parties liées et est étayée par une preuve indépendante. Autrement, la valeur comptable de la contrepartie transférée ou reçue est utilisée comme le coût de l'instrument financier contracté dans une opération entre parties liées.

La Société comptabilise les coûts de transaction dans le résultat net de la période où ils sont engagés. Par contre, les instruments financiers contractés dans une opération conclue dans des conditions de pleine concurrence qui ne seront pas évalués ultérieurement à la juste valeur sont ajustés en fonction du montant des coûts de transaction directement attribuables à leur création, à leur émission ou à leur prise en charge.

Par la suite, la Société évalue les instruments financiers comme suit :

- Les actifs financiers, qui comprennent la trésorerie et les équivalents de trésorerie et les distributions à recevoir, sont évalués au coût après amortissement;
- Les passifs financiers, qui comprennent le montant à payer à la 2010 Games Operating Trust Society et les distributions à payer, sont évalués au coût après amortissement.

Dépréciation

Actifs financiers évalués au coût et au coût après amortissement

S'il existe des indications d'une dépréciation possible, la Société doit déterminer s'il y a eu un changement défavorable important dans le calendrier ou le montant prévu des flux de trésorerie futurs attendus de l'actif financier. Le montant de toute perte de valeur est déterminé en comparant la valeur comptable de l'actif financier au plus élevé des trois montants suivants :

- i. pour un actif financier créé ou acquis dans le cadre d'une opération conclue dans des conditions de pleine concurrence, la valeur actualisée des flux de trésorerie attendus de l'actif, calculée au moyen d'un taux d'intérêt actuel du marché, approprié à cet actif, et pour un instrument d'emprunt contracté dans une opération entre parties liées, le montant des flux de trésorerie non actualisés attendus de l'actif, compte non tenu des paiements d'intérêts et de dividendes de l'instrument;
- ii. le prix qu'elle pourrait obtenir de la vente de l'actif à la date de clôture de l'état de la situation financière;
- iii. la valeur de réalisation attendue par la Société de tout bien affecté en garantie du remboursement de l'actif, nette de l'ensemble des coûts nécessaires à l'exercice de la garantie.

Une perte de valeur déjà comptabilisée doit faire l'objet d'une reprise dans la mesure où l'amélioration peut être rattachée à un événement survenu après la comptabilisation de la perte de valeur, mais la valeur comptable ajustée de l'actif financier ne doit pas être supérieure à ce qu'elle aurait été à la date de la reprise si la perte de valeur n'avait pas été comptabilisée.

Société du legs des Jeux de 2010

Notes afférentes aux états financiers

31 décembre 2022

Placements et revenus de placement

Les placements sont évalués à la juste valeur, et les variations de la juste valeur sont inscrites à titre de gains latents ou de pertes latentes. La juste valeur estimative des placements dans des obligations et des actions est fondée sur le dernier cours de clôture, et l'évaluation des fonds communs de placement repose sur les valeurs constatées des parts. Les titres à court terme sont évalués au coût plus les revenus à recevoir, qui se rapproche de la juste valeur. Les placements libellés en monnaies étrangères sont convertis en dollars canadiens au taux de change en vigueur à la fin de l'exercice.

Les opérations de placement sont comptabilisées à la date de l'opération, et les coûts de transaction sont passés en charges au fur et à mesure qu'ils sont engagés. Le revenu tiré des titres portant intérêt est comptabilisé quotidiennement. Les dividendes sur les placements dans des actions sont constatés comme des produits à leur date de paiement. Les gains et les pertes en capital sur les obligations, les actions et les autres placements sont compris dans les produits au cours de la période où ils sont réalisés.

3. Placements

Les placements de la Société se présentaient comme suit :

	2022	2021
	\$	\$
Liquidités détenues par les gestionnaires de placement	15 622 884	75 723
Titres à revenu fixe		
Obligations d'État et de sociétés	35 695 455	62 582 564
Actions		
Canadiennes	16 699 441	38 120 945
Américaines et autres actions internationales	65 794 818	64 217 486
Infrastructures	16 239 182	11 294 500
Total des actions	98 733 441	113 632 931
Total des placements	150 051 780	176 291 218

4. Opérations entre parties liées

En vertu de la convention de fiducie, le groupe a le droit d'être remboursé pour tous les frais raisonnables qu'il a engagés dans le cadre de l'administration des activités de la Société. Au cours de l'exercice clos le 31 décembre 2022, le fiduciaire a facturé un montant de 725 926 \$ [786 296 \$ en 2021] à la Société pour le recouvrement des frais engagés en son nom. Au 31 décembre 2022, le montant à payer au fiduciaire était de 62 291 \$ [77 049 \$ en 2021].

Les opérations entre parties liées ont lieu dans le cours normal des activités et sont mesurées à la valeur d'échange, laquelle correspond au montant de la contrepartie établie et convenue entre les parties liées.

Société du legs des Jeux de 2010

Notes afférentes aux états financiers

31 décembre 2022

5. Informations à fournir concernant le capital et gestion du risque

La Société gère ses flux de trésorerie de manière à lui permettre d'atteindre les objectifs organisationnels fixés pour les activités de fonctionnement, d'investissement et de financement.

Les objectifs de gestion du capital de la Société consistent à disposer de sources de financement suffisantes pour financer ses frais d'administration et verser des montants annuels distribuables chaque année, comme il est déterminé par le fiduciaire, aux propriétaires des sites des Jeux pour leurs frais respectifs d'administration, de fonctionnement et d'entretien des immobilisations. Pour atteindre ces objectifs, la Société investit le capital disponible dans des placements détenus à des fins de transaction [note 3].

Chaque trimestre, la Société surveille le rendement des placements et ses résultats de fonctionnement réels par rapport au budget. Au 31 décembre 2022, la Société avait atteint ses objectifs de gestion du capital.

6. Instruments financiers et risques

La Société est exposée à divers risques financiers découlant d'opérations portant sur des instruments financiers. L'information ci-dessous est utile pour évaluer l'étendue des risques auxquels la Société est exposée.

Risque de taux d'intérêt

Le risque de taux d'intérêt s'entend du risque que la valeur des titres à revenu fixe diminue du fait des variations des taux d'intérêt du marché. Une hausse des taux d'intérêt entraîne une baisse de la valeur des titres à revenu fixe. La Société n'est pas exposée à un risque de taux d'intérêt important à l'égard de ses placements dans des fonds d'actions.

Risque de change

Le risque de change s'entend du risque que la valeur des placements libellés en monnaies étrangères, mesurée en dollars canadiens, diminue du fait de fluctuations défavorables des taux de change. Les placements de la Société dans des actions américaines et internationales ne sont généralement pas couverts en termes d'exposition au risque de change. En règle générale, une appréciation (dépréciation) de 1 % du dollar canadien par rapport à la devise correspondante entraîne une baisse (hausse) de 1 % de la valeur du placement relativement à cette devise, dans la mesure où toutes les autres variables demeurent constantes.

Autre risque de prix

L'autre risque de prix s'entend du risque que la juste valeur d'un placement fluctue du fait des variations des prix du marché (autres que celles découlant du risque de change ou du risque de taux d'intérêt), que ces variations soient causées par des facteurs propres au placement en particulier ou des facteurs affectant tous les titres négociés sur le marché. Les placements en actions sous-jacents des placements de la Société sont exposés à ce risque.

Risque financier

Le risque financier s'entend du risque auxquels les résultats de fonctionnement de la Société sont assujettis du fait des variations de l'évaluation des actions, des prix du marché et des taux de change, et de leur degré de

Société du legs des Jeux de 2010

Notes afférentes aux états financiers

31 décembre 2022

volatilité. Pour gérer ces risques, la Société a établi une combinaison cible de placements visant à générer un rendement maximum avec une tolérance au risque raisonnable.

Risque de liquidité

Le risque de liquidité s'entend du risque que l'entité éprouve des difficultés à honorer des engagements liés à des passifs financiers. Le risque de liquidité est géré en investissant une partie importante des actifs de la Société dans des placements qui sont négociés sur des marchés actifs ou rachetables et qui peuvent être facilement sortis au besoin pour satisfaire aux obligations de paiement de la Société.

Société du legs des Jeux de 2010

Notes afférentes aux états financiers

31 décembre 2022

7. Distributions

	Anneau olympique de Richmond			Parc olympique de Whistler et Centre des sports de glisse de Whistler			Total	
	Déclarées [cumulatif] \$	Versées [cumulatif] \$	Distributions à verser \$	Déclarées [cumulatif] \$	Versées [cumulatif] \$	Distributions à verser \$	Versées [cumulatif] \$	Distributions à verser \$
Au 31 décembre 2020	42 532 201	(38 604 036)	3 928 165	52 957 778	(49 011 869)	3 945 909	(87 615 905)	7 874 074
Distributions versées le 26 juin 2021	—	(3 928 165)	(3 928 165)	—	(3 945 909)	(3 945 909)	(7 874 074)	(7 874 074)
Distributions déclarées le 29 novembre 2021	4 212 071	—	4 212 071	4 198 625	—	4 198 625	—	8 410 696
Au 31 décembre 2021	46 744 272	(42 532 201)	4 212 071	57 156 403	(52 957 778)	4 198 625	(95 489 979)	8 410 696
Distributions versées le 26 juillet 2022	—	(4 212 071)	—	—	(4 198 625)	—	(8 410 696)	(8 410 696)
Distributions déclarées le 5 décembre 2022	4 136 315	—	—	4 122 473	—	—	—	8 258 788
Au 31 décembre 2022	50 880 587	(46 744 272)	4 136 315	61 278 876	(57 156 403)	4 122 473	(103 900 675)	8 258 788

Les distributions sont versées annuellement par la Société au propriétaire / à l'exploitant de l'Anneau olympique de Richmond et au propriétaire / à l'exploitant du Parc olympique de Whistler et du Centre des sports de glisse de Whistler conformément à la convention de fiducie. Les montants annuels distribuables versés par le Fonds pour l'anneau de patinage de vitesse à la Ville de Richmond au nom de l'Anneau olympique de Richmond et par le Fonds pour le Centre des sports de glisse et le site des compétitions nordiques de Whistler à la Whistler 2010 Sport Legacies Society au nom du Parc olympique de Whistler et du Centre des sports de glisse de Whistler sont déterminés en se fondant sur la juste valeur des fonds respectifs en fonction d'une moyenne mobile sur trois ans, calculée au moyen d'un pourcentage déterminé annuellement par le fiduciaire.

Notes afférentes aux états financiers

31 décembre 2022

8. Tableau des soldes des fonds

Exercice clos le 31 décembre 2022

	Fonds pour l'anneau de patinage de vitesse		Fonds pour le centre des sports de glisse et le site des compétitions nordiques de Whistler		Fonds de prévoyance		Total \$
	Revenu \$	Capital \$	Revenu \$	Capital \$	Revenu \$	Capital \$	
Produits							
Revenu de placement	2 918 514	—	2 903 392	—	1 739 011	—	7 560 917
Intérêts et dividendes	—	(9 459 335)	—	(9 410 322)	—	(5 636 391)	(24 506 048)
Pertes réalisées et latentes sur la juste valeur des placements détenus à des fins de transaction	8 929	—	8 883	—	5 320	—	23 132
Autres produits	2 927 443	(9 459 335)	2 912 275	(9 410 322)	1 744 331	(5 636 391)	(16 921 959)
Total des produits							
	2 683	—	2 669	—	1 599	—	6 951
Charges	8 238	—	8 196	—	4 909	—	21 343
Administration	14 423	—	14 348	—	8 594	—	37 365
Audit	8 376	—	8 333	—	4 991	—	21 700
Services de garde	15 869	—	15 787	—	9 456	—	41 112
Assurance des administrateurs et des dirigeants	229 532	—	228 343	—	136 768	—	594 643
Conseils en placement	1 085	—	1 080	—	647	—	2 812
Gestion de placements	280 206	—	278 756	—	166 964	—	725 926
Contentieux	—	—	—	—	—	—	—
Total des charges							
	2 647 237	(9 459 335)	2 633 519	(9 410 322)	1 577 367	(5 636 391)	(17 647 925)
Excédent des produits par rapport aux charges de l'exercice	—	65 070 424	—	64 773 157	—	38 846 170	168 689 751
Soldes des fonds au début de l'exercice	538 340	(538 340)	538 216	(538 216)	324 109	(324 109)	—
Transfert vers le/di capital	950 738	—	950 738	—	(1 901 476)	—	(8 258 768)
Transfert du fonds de prévoyance	(4 136 315)	—	(4 122 473)	—	—	—	—
Distributions	—	55 072 749	(4 122 473)	—	—	—	—
Soldes des fonds à la fin de l'exercice	—	55 072 749	55 072 749	54 824 619	54 824 619	32 885 670	142 763 038
Pourcentages des soldes des fonds moyens pondérés au cours de l'exercice clos le 31 décembre 2022 [y compris les distributions à verser]		38,60 %		38,40 %		23,00 %	100,00 %
Pourcentages des soldes des fonds au 31 décembre 2022 [y compris les distributions à verser]		38,60 %		38,40 %		23,00 %	100,00 %